



En bref

Construire en paille ? Des réalisations à découvrir

Pour la toute première fois, le Collectif paille des Hauts-de-France animé par le CD2E offre la possibilité de découvrir plusieurs bâtiments (bureaux, écoles, salles polyvalentes, maisons individuelles, ...) isolés en ballots de paille, le seul matériau isolant biosourcé d'origine locale qui soit directement utilisable pour la construction «*en sortie de champ*». C'est aussi l'isolant avec la plus faible énergie grise. Parfaitement isolés contre le froid, mais aussi contre des pics de chaleur de plus en plus fréquents, les bâtiments paille ne coûtent presque rien à chauffer (environ 1 €/m²/an) et peuvent même être conçus pour devenir «*passifs*».

Ressource abondante liée à la culture du blé, la paille procure également un revenu d'appoint aux agriculteurs. La paille est une ressource immédiatement, localement et largement disponible. En effet, seulement 10 % de la paille de blé produite annuellement en France suffirait pour isoler toutes les constructions neuves et 90 % des approvisionnements proviennent d'un périmètre inférieur à 50 km du lieu de construction. C'est aussi le seul matériau d'isolation ne nécessitant pas d'étape de transformation industrielle (récolte sur champ). Sur le territoire des Hauts-de-France, la paille mobilisable permettrait d'isoler chaque année l'équivalent de 100 000 maisons individuelles ou de 10 000 établissements recevant du public.

Une construction paille en plein boom

Le secteur est en plein essor sur le territoire régional. Le chiffre des constructions accélère chaque année sa croissance. Les maîtres d'ouvrage sont de plus en plus nombreux à être convaincus par l'efficacité de la paille comme technique constructive. La région Hauts-de-France se place en tête des régions françaises par le nombre de constructions et le nombre de professionnels formés. Une centaine de professionnels du bâtiment ont bénéficié d'une formation Pro-Paille leur permettant d'ajouter ce savoir-faire à leur offre de service.

13 bâtiments à visiter les 25 et 26 juin 2021

Répartis sur les 5 départements des Hauts-de-France, 7 propriétaires de maisons individuelles et 6 gestionnaires d'établissements publics ou privés : école, salle polyvalente, bureaux... ouvrent leurs portes au grand-public et aux professionnels sur des créneaux horaires prédéfinis.

Où et comment s'inscrire ?

La liste des lieux ouverts figure sur le site internet du CD2E. Les inscriptions des visiteurs sont obligatoires au préalable via un formulaire en ligne : https://cd2e.com/agenda/cp_agenda_type/journee-portes-ouvertes-batiments-paille/ Compte-tenu du contexte sanitaire, les inscriptions aux visites se feront par groupes de trois personnes maxi pour les habitations privées et de cinq personnes maxi pour les bâtiments municipaux (écoles, crèches...). Le port du masque est obligatoire pendant les visites.